



Nos engagements SAV

Déplacement

Intervenir dans l'agglomération troyenne et dans un rayon de 20 km autour de notre atelier

Garantie

Garantir notre intervention « Pièce, main d'œuvre et déplacement » pendant 3 mois (même panne, mêmes pièces remplacées)

Les pièces détachées

N'utiliser que des pièces d'origines ou certifiées conformes aux originales
Respecter les consignes du fabricant quand elles sont disponibles

Réponse et information

Vous informer du devis avant réparation s'il dépasse 150€ ou sur demande
Vous informer par mail ou téléphone quand l'intervention est terminée
Sur simple demande de votre part, vous informer par mail ou téléphone de l'avancement de l'intervention
Répondre à vos demandes et réclamations dans les 8 jours ouvrés

La formation

Se tenir informé et se former sur les nouvelles technologies de vos appareils pour assurer un SAV de qualité

Le recyclage

Valoriser vos appareils et pièces détachées en les confiant à une filière agréée de recyclage

Le conseil

Vous conseiller sur l'utilisation et l'entretien de votre appareil ainsi que, le cas échéant, son recyclage

La sous-traitance

Nous n'utilisons actuellement pas de sous-traitant mais, le cas échéant, nous rechercherions le plus proche de l'atelier pour limiter le coup de transport et l'impact carbone. Le sous-traitant devra bien sur être affilié à une filière de recyclage agréée